

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 JUILLET 2020

Suivant les dispositions sanitaires de la note du Ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales en date du 15 mai 2020

Par suite d'une convocation en date du 30 juin 2020 les membres composant le Conseil Municipal de SELOMMES se sont réunis à la Mairie le sept juillet deux mil vingt à vingt heures, sous la présidence de madame Claire Foucher-Maupetit, Maire.

Étaient présents : mesdames Isabelle Brillard, Aurore Collonnier, Claire Foucher-Maupetit, Martine Guitton et Nathalie Tondereau, messieurs Philippe Bellanger, Maurice Bodin, Julien Boutard, Cyril Gomas, Claude Husson, Jean-François Lhommeau, Joseph Limouzin et Mickaël Saillard, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absent excusé :

Pierre Collonnier ayant donné pouvoir à Aurore Collonnier

Ordre du jour :

- 1° Approbation du compte-rendu de la séance du 9 juin 2020**
- 2° Désignation d'un secrétaire de séance**
- 3° Lancement de procédure d'élaboration d'un plan d'alignement**
- 4° Décision Modificative n°1**
- 5° Tarifs de la restauration scolaire**
- 6° Tarifs de l'accueil périscolaire**
- 7° Tarifs du centre de loisirs du mercredi**
- 8° Compte-rendu des commissions**
- 9° Informations sur les dossiers en cours**
- 10° Questions diverses**

1° Approbation du compte-rendu de la séance du 9 juin 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2° Désignation d'un secrétaire de séance

Le Maire ayant ouvert la séance et la Président ayant fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Aurore Collonnier est désignée à l'unanimité pour remplir cette fonction.

3° Lancement de procédure d'élaboration d'un plan d'alignement

Afin de régulariser une situation entre la commune de Selommès et un particulier demeurant à Villarceau, la société d'avocats SOFIGES a été mandatée en date du 23 juin 2020 pour accompa-

gner la collectivité dans un projet d'élaboration d'un plan d'alignement. Ce document devrait notamment permettre de résoudre les difficultés rencontrées entre ce particulier et la commune quant à la délimitation des propriétés avec les deux voies publiques.

Les frais d'honoraires s'élèvent à 2 500 € HT et un taux de vacation horaire de 160 € HT.

Renseignements pris auprès de Groupama Pars Val de Loire, la garantie protection juridique est incluse dans le contrat Villassur que la commune a signé pour les litiges. La prise en charge des frais de procédure sera étudiée à la suite de l'envoi des pièces justificatives au service dédié.

Dans le souci de sécuriser la circulation sur les voies communales n°1 (« *Ceinture de Villarceau* ») et n°4 (« *Chemin de Villarceau* »), et notamment l'intersection entre ces deux routes, il s'avère nécessaire de lancer la procédure d'adoption d'un plan d'alignement limité à une portion de chacune des deux voies précitées.

Un projet d'alignement avait été réalisé par le cabinet de géomètres AXIS CONSEILS le 3 juillet 2017, mais un riverain avait contesté le bien-fondé des limites séparatives proposées.

Aussi, il est proposé de lancer la procédure d'instauration du plan d'alignement :

- de la portion de la voie communale n°1 située au droit des parcelles cadastrées n°224, 225, 541 et 542,
- de la portion de la voie communale n°4 située au droit des parcelles cadastrées n° 225, 226, 261 et 541.

Cette procédure se déroulera en 3 phases :

- une enquête publique d'une durée de 15 jours sera organisée, selon les modalités prévues aux articles R.141-4 à R 141-10 du Code de la voirie routière. Une notification individuelle du dépôt du dossier d'enquête à la mairie sera effectuée aux propriétaires des parcelles concernées ;
- au vu des résultats de l'enquête publique, le conseil municipal adoptera une deuxième délibération approuvant le plan d'alignement ;
- enfin, le conseil municipal adoptera une troisième délibération concernant les transferts de propriété et les éventuelles indemnités dues aux riverains en cas de dépossession.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.112-1 et R.141-4 et suivants du Code de la voirie routière,

Vu le projet de plan d'alignement réalisé par le cabinet de géomètres AXIS CONSEILS,

Après exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- Décide de lancer la procédure d'instauration d'un plan d'alignement :
 - de la portion de la voie communale n°1 située au droit des parcelles cadastrées n°224, 225, 541 et 542,
 - de la portion de la voie communale n°4 située au droit des parcelles cadastrées n° 225, 226, 261 et 541.
- Invite Madame le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou à son représentant pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

4° Décision Modificative n°1

Suite à l'achat d'un ordinateur portable auprès de Crystal Groupe pour un montant de 1 156,80€, il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

- D 2183 : + 1 156,80€
- D 2116 : - 1 156,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à **l'unanimité** la décision modificative proposée.

5° Tarifs de la restauration scolaire

Pour les points 5°, 6° et 7° : Madame le Maire donne la parole à Claude Husson.

La commission Vie Scolaire s'est réunie mercredi 1^{er} juillet 2020 pour étudier les tarifs et divers sujets liés aux affaires scolaires.

Vu le décret n° 2006-753 du 29 Juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

Vu la délibération 2019-32 du Conseil Municipal en date du 13 mai 2019 fixant les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2019/2020 au prix de 3,56 € le repas forfaitaire et de 4,40 € le repas occasionnel,

Considérant que les nouveaux critères pour calculer les tarifs de restauration scolaire ainsi que leur évolution, sont fixés en fonction du coût, du mode de production des repas et des prestations de services,

Considérant qu'il est souhaitable de fixer les tarifs de cantine pour l'année scolaire 2020/2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité** :

- Décide d'augmenter les tarifs de 2% applicables au 1^{er} septembre 2020 comme suit :
 - Prix du repas servant de base au forfait annuel : 3,63 € soit un forfait annuel de 508,20 €, qui sera perçu en 10 parts égales de 50,82 €
 - Prix du repas occasionnel et repas des enseignants : 4,49 €
- Décide de fixer le tarif de restauration pour les stagiaires comme suit :
 - stage de moins de deux semainesgratuit
 - stage de plus de deux semaines.....3,63 € le repas

6° Tarifs de l'accueil périscolaire

- Vu la délibération 2019-33 du Conseil Municipal en date du 13 mai 2019 fixant les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2019/2020,
- Considérant que l'application d'une tarification modulée en fonction des ressources des familles est obligatoire depuis le 1^{er} septembre 2011,
- Considérant qu'il est important de maintenir une politique tarifaire attractive en direction des familles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décider de ne pas modifier la grille des quotients familiaux, qui avait été fixée comme suit :

Q1	Quotient familial mensuel inférieur à :	899,99 €
Q2	Quotient familial mensuel compris entre :	900 € et 1 199,99 €
Q3	Quotient familial mensuel supérieur à :	1 200 €

- Décider d'augmenter de 2% les tarifs de l'accueil périscolaire au 1^{er} septembre 2020 comme suit :

Enfants scolarisés à SELOMMES			
Quotient	Q1	Q2	Q3
Tarif à l'heure	2,50 €	3,08 €	3,64 €
La participation de la CAF sera déduite aux familles			

7° Tarifs du centre de loisirs du mercredi

Pour l'année scolaire 2020-2021, il est proposé une augmentation de 2% pour le tarif « enfant scolarisé à Selommès » et de revoir à la baisse pour le tarif « autre ».

Précédemment nous avons un tarif pour le matin sans repas et l'après-midi avec repas. Afin de simplifier la facturation, il est proposé un tarif unique par demi-journée (matin : 7h30-12h30 ou après-midi : 13h-18h) et un tarif pour le repas du midi (12h30-13h).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2020 :

- La demi-journée : matin (7h30-12h30) ou après-midi (13h-18h) :

TARIF pour enfant scolarisé à Selommès	
Quotient familial	Tarif 2020/2021
Jusqu'à 448	3,74 €
De 448 à 1440	QF X 0,00252 + 2,62 €
Au-delà de 1440	6,24 €
TARIF Autre	
Quotient familial	Tarif 2020/2021
Jusqu'à 448	8,00 €
De 448 à 1440	QF X 0,00224 + 7,50 €
Au-delà de 1440	11,50 €

- Prix du repas (12h30-13h) : 3,63 €

8° Compte-rendu des commissions

- La Commission Affaires Scolaires s'est réunie le mercredi 1^{er} juillet 2020. La parole est donnée à Claude Husson.
 - Menus de la cantine : réalisés par Laëtitia qui a été formée en nutrition. Ils sont publiés sur le site internet. Il sera vérifié la cohérence entre le menu et ce qui est réellement servi.
 - La commission étudiera le volume d'achat sur un an pour évaluer la consommation.
 - En ce qui concerne l'origine des produits et leur traçabilité, tout provient de la région Centre Val de Loire sauf les produits exotiques comme les bananes.
 - Essentiellement des produits frais : aucune conserve n'est utilisée sauf pour les haricots verts
 - Un cahier des charges sera à mettre en place pour l'approvisionnement de la cantine
 - Changer la structure de jeux de l'école maternelle ainsi que le tapis amortissant autour.

- La commission **fête et Cérémonie** s'est réunie le lundi 29 juin 2020. La parole est donnée à Isabelle Brillard.

Une rencontre avec Pyro Concept a eu lieu pour le choix des décorations de Noël 2020.

 - Organisation du défilé du 14 juillet 2020 (revue des sapeurs-pompiers + vin d'honneur). Moins de musiciens que d'habitude. La gendarmerie sera absente ainsi que les portedrapeaux des AFN.
 - Samedi 12 Septembre 2020 " Les retrouvailles " au plan d'eau (manifestation du 13 juillet repoussée le 12 septembre + feu d'artifice + bal populaire)
 - Informations sur les manifestations à venir :
 - 9 octobre 19h30 : accueil des nouveaux habitants de Selommes
 - 11 novembre (défilé jusqu'au cimetière, cérémonie au monument aux morts + vin d'honneur salle des cérémonies (préau),
 - 5 décembre (journée des AFN, cérémonie au monument aux morts + vin d'honneur à la Mairie)
 - 8 janvier 2021 : repas des conseillers et du personnel
 - 6 février 2021 : bulletin municipal
 - Remerciement au Conseil Départemental de Loir-et-Cher pour le don de plantes fleuries.

- La commission **Environnement et Cadre de Vie** va se réunir le mercredi 8 juillet 2020. La parole est donnée à Isabelle Brillard. Au programme : panneau d'affichage, fronton de la mairie, parcours dans la commune.

- La commission **Cimetière** va se réunir le lundi 24 août 2020. La parole est donnée à Isabelle Brillard. Le rdv est donné place de la Mairie pour voir le monument aux Morts et après direction le cimetière.

- Commission **Bâtiments** : une visite des bâtiments communaux a eu lieu le mardi 30 juin 2020. La parole est laissée à Joseph Limouzin.
 - Lieux visités lors de la réunion de commission : Mairie, église, sacristie, les écoles.
 - Bilan sur les logements : 1 libre de suite et un autre fin juillet
 - Devis en cours : peinture des grilles de l'école maternelle et école élémentaire, clôture du parc, peinture salle des fêtes, trottoirs de la Grande Rue
 - Les fuites d'eau à la résidence de la Vallée dans les logements 3 et 4 sont réparées.

Maurice Bodin signale que les huisseries de la cantine élémentaire seront à repeindre.

Aurore Collonnier demande si des études ont été réalisées pour l'acoustique de la cantine maternelle.

Joseph Limouzin explique que les travaux coûtent chers pour un résultat insatisfaisant. Madame le Maire évoque la possibilité des alvéoles mais Philippe Bellanger précise que les alvéoles ne sont pas efficaces sur le bruit de fond.

- La Commission **Développement Marché Local** s'est réunie le jeudi 2 juillet 2020. La parole est laissée à Maurice Bodin.
 - o Constat positif : les exposants et les Selommois sont ravis du marché
 - o La commission a pour but de développer les commerces locaux. Ainsi chaque membre doit contacter des professionnels de Loir-et-Cher.
 - o Achat de 3 chevalets pour les indications directionnelles

- La Commission **Communication** :
 - o Site Internet : Aurélie Menon a été formée par Campagnol sur la gestion du site Internet. Elle nous a proposé de redynamiser le site Internet pour qu'il soit plus attractif. Les modifications devraient être effectives fin juillet.
 - o Selommois n°23 en cours d'écriture
 - o Le compte Facebook de la commune sera créé prochainement par Aurélie Menon.

9° Informations sur les dossiers en cours

- **Acquisition de la gare** : un géomètre mandaté par la SNCF va venir le mercredi 8 juillet 2020 pour délimiter la parcelle de 1 900 m² autour de la gare.

- **Opération cœur de village** : la DRAC a été contactée par la mairie, l'INRAP (Institut National de Recherche Archéologique Préventive) va nous adresser un projet de convention précisant les conditions de réalisation du diagnostic. L'emprise totale du projet « revitalisation du centre bourg » ne peut pas, selon la DRAC, être fractionnée en deux étapes.

- **Rendez-vous avec les services des Routes du Conseil Départemental de Loir-et-Cher** :
 - o Il a été demandé de réaliser, si possible en 2020 la réfection des routes Rue de Bel Air et Rue de Beauce (RD64) hors surface du permis d'aménager.
 - o Il a été demandé d'étudier l'aménagement de la Grande Rue et notamment celui de l'ouvrage d'art du Pont de la Houzée.
 - o Il a été étudié les déviations possibles pour les poids lourds dans le cœur de village, ce qui semble réalisable.

- **Achat de chaises et de tables pour le foyer communal** : il est demandé de valider l'achat de 60 chaises à 28€ HT, de 14 tables à 79 € HT et de 2 chariots à 129€ HT pour un total de 3 044 €HT. On étudie d'acheter, en négociant auprès de Yves Ollivier, des tables et chaises pour la salle du Conseil Municipal. Les anciennes chaises pourraient être vendues au profit du CCAS de Selommes.

- **EHPAD de Selommes** : la démolition du bâtiment va avoir lieu entre mi-juillet et mi-août.

- **Élection du Président et Vice-Présidents de la CATV** : les élections se tiendront le 16 juillet 2020 au Minotaure.

10° Questions diverses

- Claude Husson informe que des devis sont en cours de réalisation pour l'achat de panneaux « attention école » avec pose en option. Plusieurs conseillers demandent s'il serait plus opportun de les poser par le service technique.
- Jean-François Lhommeau demande si le terrain de Daniel Leroux a été vendu. Car il propose que la commune l'acquière afin d'aménager un passage et une aire pour les camping-cars. Ces derniers sont de plus en plus nombreux sur la commune.
- Joseph Limouzin informe qu'il souhaite arrêter de réaliser la pyrotechnie du feu d'artifice. Il aimerait qu'un membre du conseil le remplace. Cyril Gomas est volontaire. Vu que l'agent technique doit refaire sa formation pyrotechnie, Cyril Gomas se joindra à lui.

Agenda :

- 14 juillet : défilé à 11h15
- 24 août : commission Cimetière
- 27 août à 9h : rendez-vous avec le SIDELC pour enfouissement des réseaux

La séance est levée à 22h30.

Prochaine réunion :

- **Conseil Municipal : mardi 15 septembre 2020 à 20h**